

Bilan de l'information et du dialogue

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE PUGNY EXTENSION

Pouigny (58) - Nièvre
Réalisé en décembre 2024



En partenariat avec



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts

Sommaire

1. La chronologie du projet	4
2. Le contexte du dialogue avec le territoire	5
Le cadre de la concertation préalable volontaire	5
3. Les éléments contextuels : présentation du projet	6
Les actions de communication et de concertation	6
→ Les objectifs de communication et d'information	6
→ Les objectifs de concertation	6
4. Le dispositif de communication et d'information	7
Les lettres d'information	7
Le site internet dédié au projet	14
Les articles de presse	14
5. Le dispositif de dialogue territorial	24
La permanence publique	24
→ Permanence du 1er mars 2023	24
→ Permanence du 15 novembre 2023	26
→ Permanence du 19 juin 2024	27
La visite pédagogique	28
→ Visite scolaire du 1er mars 2023	28
→ Visite scolaire du 04 mai 2023	28
La journée portes ouvertes avec le réseau AGiTe	29
Le comité de projet	29
6. Les principaux enseignements de la concertation	30
7. Les prochaines étapes de communication et concertation	31
8. Les mesures de mécénat et de sponsoring	31
Conclusion	32

Introduction

Le dialogue préalable volontaire autour du projet d'extension du parc éolien de Pougny dans le département de la Nièvre (58), s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un dispositif de communication et de concertation propre au projet, réalisé par les deux porteurs de projet : JP Energie Environnement et SEPALE.

Le présent document constitue le **bilan de l'information et du dialogue** menés de 2021 à 2025, sur le territoire de Pougny (58), en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale (décembre 2024). Les dispositifs d'information et de dialogue ont permis d'informer et de recueillir la parole des élus et des habitants de la commune d'implantation, ainsi que celles des communes avoisinantes.

Le projet de parc éolien de Pougny Extension a été lancé en mai 2021 lorsque le Conseil municipal de Pougny a délibéré en faveur de la réalisation, par JPee et SEPALE, d'une étude de faisabilité d'une extension du parc éolien de Pougny.

Le dispositif de communication et de concertation s'est appuyé sur :

- Trois lettres d'information distribuées aux habitants de Pougny et riverains du projet ;
- Un site internet avec accès à une adresse e-mail et un formulaire de contact ;
- Des présentations du projet aux conseillers municipaux de Pougny ;
- Trois permanences publiques auprès des riverains du projet ;

- Une visite du site d'implantation ouverte aux scolaires et une visite à l'institut médico-éducatif « Vauban » de Cosne-Coursur-Loire.
- Une visite de site ouverte aux élus du territoire, en partenariat avec le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre), suivi d'ateliers sur l'intégration du projet sur le territoire.

L'objectif de ce processus est d'**engager un dialogue à la fois large et ouvert afin de favoriser l'intégration du projet dans son territoire**. Ce dispositif a pour finalité de permettre à toute personne concernée :

- D'être informée ;
- Et d'avoir l'opportunité de s'exprimer.

L'organisation, l'information, l'animation et la restitution de la démarche de concertation ont été assurées par les deux entreprises porteuses du projet éolien (JPee et SEPALE).

Le projet d'extension du parc éolien de Pougny, ainsi accompagné de son dispositif d'information et de dialogue, **fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au mois de décembre 2024**.

1. La chronologie du projet

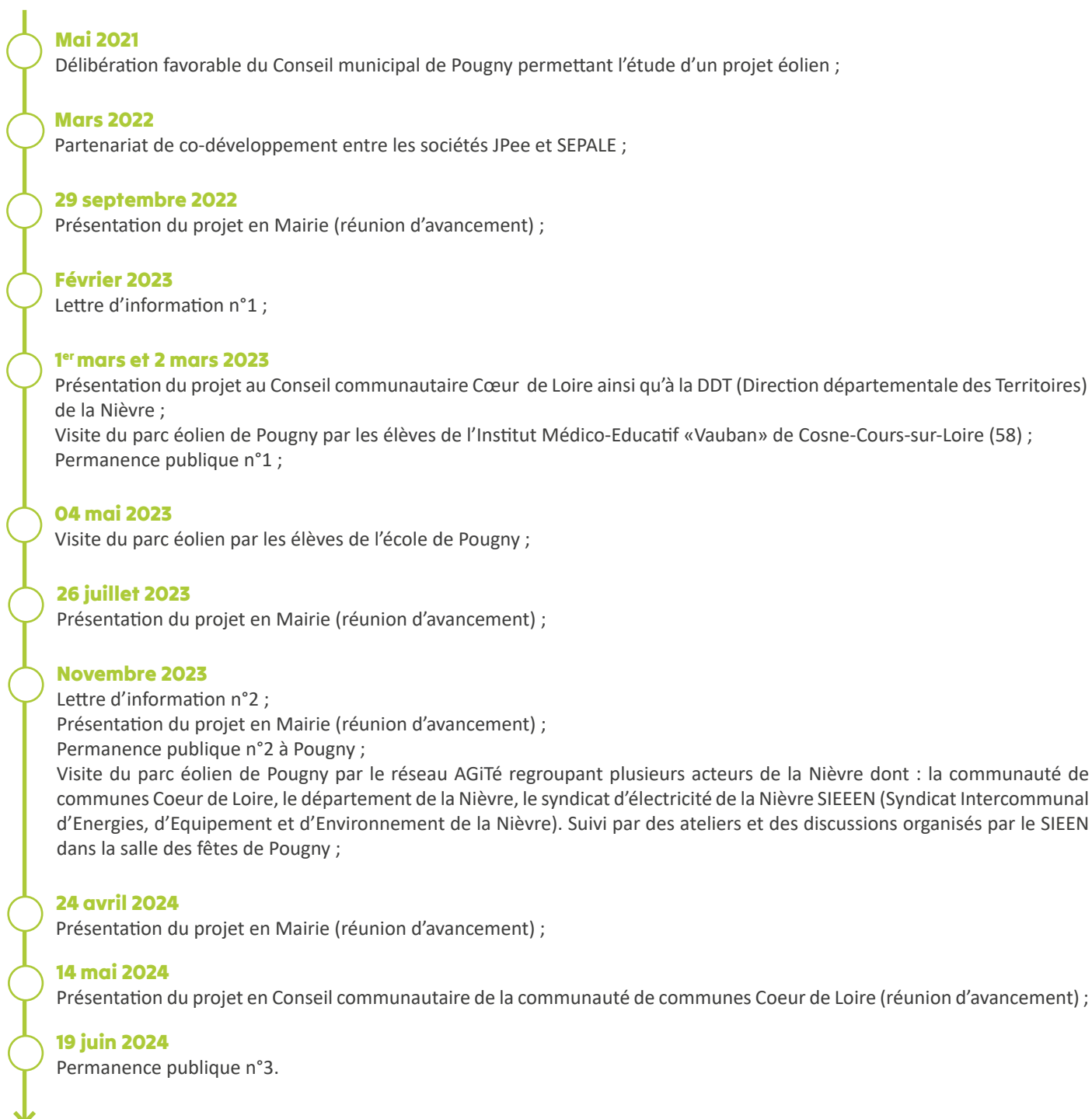
Exploitant du parc éolien de Pougny en service depuis 2020, SEPALE maintient une excellente relation avec la mairie.

Une délibération du Conseil municipal de mai 2021 a permis à JPee d'étudier la faisabilité d'une extension du parc de 12 éoliennes sur la commune.

Un **partenariat de co-développement** entre les sociétés JPee et SEPALE a été **convenu en mars 2022**, à la demande de la mairie. Les deux sociétés se sont entendues pour développer un projet d'extension commun.

Ainsi, depuis 2023, JPee et SEPALE organisent des actions de concertation au niveau local dans le cadre du développement du projet éolien de Pougny Extension.

Les principales dates et événements de concertation sont présentés ci-dessous :



2. Le contexte du dialogue avec le territoire

LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Le projet d'extension du parc éolien de Pougny a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire.

L'objectif de cette phase de concertation préalable est de permettre aux élus locaux, aux associations, aux riverains et plus largement à toute personne concernée par le projet de :

- Rencontrer l'équipe projet ;
- Prendre connaissance des tenants et des aboutissants du projet éolien ;
- Enrichir le projet en formulant des observations et des propositions.

Les modalités de concertation et d'information ont permis à chaque participant de s'informer et d'enrichir le projet en formulant des questions, des observations et des propositions.

Les modalités de la concertation devaient consister à :

→ L'information du public par le biais de :

- Trois lettres d'information envoyées aux riverains des communes impactées par le projet (à savoir les communes de Pougny et les hameaux proches de Donzy (la Petite Brosse et la Grande Brosse)) et déposées dans les Mairies ;
- Un site internet présentant le projet, le dispositif de communication et de concertation : pougny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr
- Une adresse mail et un formulaire de contact associés au site interne.

→ La possibilité pour les participants de s'exprimer par le biais de :

- Une présentation de l'équipe projet aux élus du Conseil municipal de Pougny et de la Communauté de Communes Coeur de Loire ;
- Une journée de portes ouvertes à destination des élèves d'une école de Cosne-Cours-sur-Loire, du parc éolien de Pougny, exploité par SEPALE ;
- Une journée de portes ouvertes du parc éolien de Pougny et des ateliers sur la démarche de création d'un projet éolien, à destination de l'ensemble des membres du réseau AGiité : élus de Nièvre, chargés de mission d'intercommunalité, membres de la CCI, ADEME, syndicat d'électricité de la Nièvre (SIEEEN), etc.
- Trois permanences publiques d'information, réalisées le soir dans la salle municipale de Pougny.

3. Les éléments contextuels : présentation du projet

La commune de Pougny est située dans le département de la Nièvre (58), sur le territoire de la Communauté de communes Coeur de Loire.

Le projet d'extension de parc éolien de Pougny Extension a pour objectif l'implantation de 5 éoliennes sur le territoire :

- Le développement d'une production d'électricité renouvelable, locale, durable et accessible à tous.
- Le développement du territoire en valorisant les retombées économiques liées à l'exploitation du parc éolien, permettant le maintien ou la création de service à la population. Les retombées sont liées à la fiscalité et au conventionnement avec la commune de l'utilisation des chemins communaux.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION

Cette partie décrit le dispositif d'information et de concertation mis en œuvre pendant la durée du développement du parc éolien.

LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Le dispositif de communication doit permettre au public de prendre connaissance du projet et de ses modalités : qui sont les porteurs du projet, quelles sont les étapes de développement, le site d'implantation, les objectifs du projet, etc. Les supports de communication contribuent également à présenter les actions de concertation, pour permettre à chacun d'enrichir le projet.

Les équipes projet de JPee et de SEPALE ont mis en place différents supports de communication (trois lettres d'information, un site internet, une adresse mail et un formulaire de contact, un suivi des articles de presse, plusieurs supports lors de la réalisation des permanences publiques). L'objectif a été de diffuser une information accessible et disponible à l'ensemble du grand public. Le premier public concernant les élus municipaux et les riverains de Pougny. Toutefois, le projet de parc éolien a également été présenté plus largement sur le territoire alentour.

L'équipe projet s'est mobilisée pour poursuivre les objectifs d'information et de communication tout au long du développement du projet. Le dispositif de communication mis en place permettra à l'ensemble des acteurs d'être informé de l'évolution du projet et de garder un lien avec celui-ci.

LES OBJECTIFS DE CONCERTATION

Au préalable de l'enquête publique, le dispositif de concertation doit favoriser les rencontres entre le public et l'équipe projet en participant aux actions organisées ; lesquelles permettent de s'informer et d'enrichir le projet en formulant des questions, des observations et des propositions.

L'équipe projet a associé les élus municipaux et les riverains de Pougny, à plusieurs actions de concertation (ateliers d'information, permanence publique, visite du site, boîte mail et formulaire de contact). Ces différentes actions permettent aux participants de formuler des questions, des observations et des propositions.

4. Le dispositif de communication et d'information

LES LETTRES D'INFORMATION

Les lettres d'information, distribuées aux riverains des communes de Pouigny et de quelques hameaux de la commune de Donzy (Petite et Grande Brosse), ont été rédigées de façon pédagogique et transparente. Ces outils ont permis d'installer une communication de proximité avec les riverains en les informant du projet et en les invitant aux actions de concertation.

La lettre d'information n°1 a été distribuée en février 2023. Les objectifs de cette lettre étaient de présenter la genèse du projet, les porteurs de projet, la zone d'implantation et les porteurs du projet, des éléments de contexte du changement climatique et du développement des énergies renouvelables ont aussi été communiqués ainsi que l'annonce de la tenue de la première permanence publique et le lien du site internet créé et dédié au projet de Pouigny Extension.

La lettre d'information n°2 a été distribuée en novembre 2023. Les objectifs étaient d'annoncer la tenue de la seconde permanence publique d'information, rappeler les objectifs français de lutte contre le changement climatique, les éléments de contexte sur le futur énergétique de la France, puis de présenter les études menées sur la zone de projet et en particulier l'étude acoustique.

La lettre d'information n°3 a été distribuée en mars 2025. Les objectifs de cette lettre étaient de présenter les caractéristiques du projet avec l'implantation de 5 éoliennes, les simulations visuelles, les modèles d'éoliennes, les retombées économiques, les mesures envisagées ainsi que les actualités relatives au parc éolien de Pouigny en service.



Les lettres d'information sont présentées plus en détails dans les pages suivantes. ↓

Projet d'extension du parc éolien de Pougny (58)

Vue depuis le nord du parc éolien de Pougny

LETTRE D'INFORMATION N°1

Février 2023

« Mesdames, Messieurs,

Cela fait quelques années que nous sommes contactés par différents producteurs d'électricité d'origine renouvelable afin d'agrandir le parc éolien de Pougny.

Le conseil municipal a ainsi proposé à deux entreprises françaises concurrentes de s'associer pour étudier cette possibilité. Les propriétaires des terrains concernés et exploitants agricoles sont actuellement contactés pour donner ou non leur accord, sur une zone à l'est du parc existant, autour du bois des Avis.

Nous pensons que l'ajout de 3 à 5 éoliennes changerait peu l'appréciation du paysage qui en compte déjà 12 et cela permettrait à la commune et à la communauté de communes d'obtenir des retombées financières importantes.

Les éoliennes participent à la production d'électricité durable comme les centrales nucléaires. Elles permettent à la commune de Pougny d'apporter sa pierre à l'édifice de la transformation énergétique.

Une permanence publique sera organisée le 1^{er} mars pour que vous puissiez poser vos questions. »

Le Conseil Municipal



Un nouveau projet éolien à Pougny

En 2021, la commune de Pougny s'est prononcée favorablement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation de nouvelles éoliennes, en parallèle du parc existant.

Nos deux sociétés, JP Energie Environnement (JPee) et SEPALE, ont dans un premier temps étudié les contraintes et les servitudes s'appliquant à la zone d'étude. Des études environnementales (écologique, paysagère et acoustique) doivent désormais être menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, localisation, etc).

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale de cet ajout d'éoliennes, dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter à la population la **zone d'implantation potentielle**, les **études** à venir ainsi que les **prochaines étapes**.

Focus sur le parc éolien de Pougny construit et exploité par SEPAE

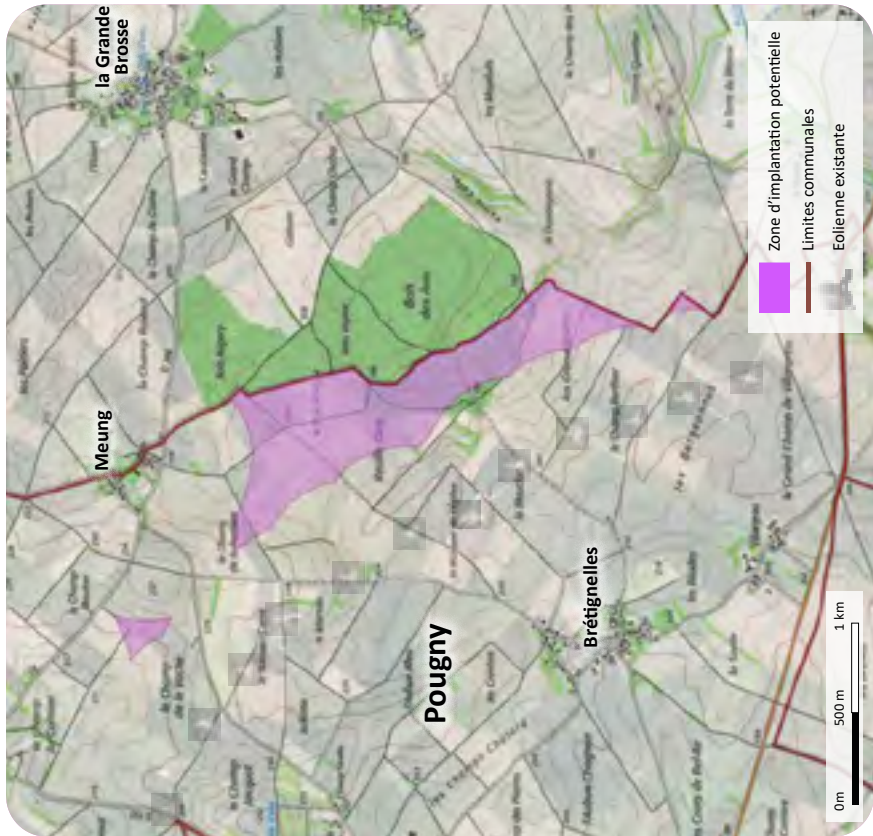
Chiffres clés

- Mise en service en 2017 - 2019
- 28,2 MW au total
- 69 119 MWh produits
- 31 092 personnes alimentées avec chauffage
- 33 799 tonnes de CO₂ évitées

Caractéristiques techniques

- Nombre d'éoliennes : 12
- Modèle : E 103
- Puissance unitaire : 2,35 MW
- Hauteur totale : 190 m

Nouvelle zone d'implantation potentielle



Changement climatique : le défi de notre siècle

Un constat : protéger le climat, en réduisant les émissions de carbone au maximum, à moindre coût et le plus rapidement possible.

À moindre coût : aujourd'hui, l'achat de l'électricité produite grâce à l'exploitation d'un parc éolien terrestre passe par un système d'appel d'offres. Le résultat du dernier appel d'offres pour l'éolien terrestre est de 62,5 €/MWh*. En comparaison, le coût de l'électricité produite par l'EPR de Flamanville s'élèvera à 120 €/MWh*.

Le plus rapidement possible : la stabilisation du climat est urgente ; comparé aux autres moyens de productions décarbonées, les énergies renouvelables, en complément des moyens de productions traditionnels (nucléaire, hydraulique, gaz, etc), sont plus rapides à mettre en service, permettant ainsi de pallier l'augmentation de la consommation électrique envisagée dans les années futures.

*Sources : ADEME, étude « Coût des énergies renouvelables et de récupération en France », 2019
ADEME, rapport « Analyse de cycle de vie », 2017
Cour des comptes, rapport public thématique « La filière EPR », 29 juin 2020

Le développement des énergies renouvelables en réponse à un risque de rupture d'approvisionnement énergétique

Les conséquences géopolitiques de la guerre en Ukraine ont porté atteinte aux circuits d'approvisionnement en hydrocarbures de l'Europe, rappelant notre grande dépendance aux énergies fossiles importées. Cette situation se traduit à court terme par des marges de manœuvre très réduites pour nos systèmes énergétiques pour cet hiver 2022/2023 et surtout l'hiver prochain 2023/2024, alors que la disponibilité du parc nucléaire a atteint concomitamment un niveau historiquement bas. Cette situation aura des répercussions durant plusieurs années.

À moyen et long terme, il s'agit d'un paradigme nouveau dont il nous faut prendre acte : notre sécurité d'approvisionnement ne doit pas être considérée comme acquise.

Pour y faire face, nous devons :

- Réduire nos consommations énergétiques cet hiver, avec l'objectif d'une baisse de 10 % d'ici deux ans. À cette fin, le gouvernement a engagé des groupes de travail sobriété avec les différents acteurs concernés.
- Accélérer le développement des énergies renouvelables, car il s'agit du seul levier permettant d'avoir des capacités supplémentaires de production d'électricité décarbonée. Les énergies renouvelables permettent de réduire notre consommation d'énergies fossiles et contribuent ainsi à la fois à la lutte contre le changement climatique et à notre indépendance énergétique.
- S'assurer que tout soit prêt au cas où nous aurions besoin, en dernier recours, de mettre en oeuvre des programmes de répartition gazière ou de délestage électrique et gazier.

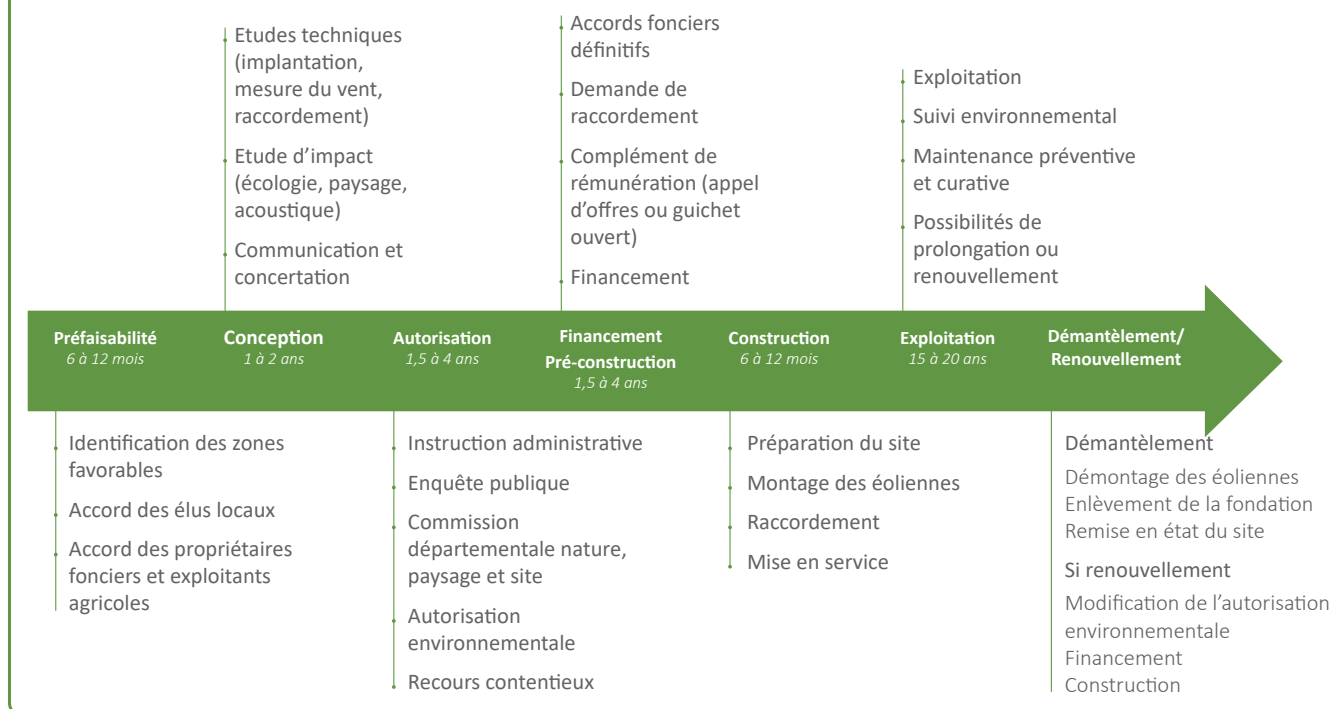
Caractéristiques techniques de la zone d'implantation potentielle

- Une distance réglementaire de 500 mètres minimum aux habitations ;
- Une distance minimale de 515 mètres avec les éoliennes existantes ;
- Un gisement en vent important, confirmé par le parc en service.

Prochaines étapes

- Lancement des études écologiques, paysagère et acoustique ;
- Présentation du projet au conseil communautaire ;
- Poursuite des rencontres avec les propriétaires et exploitants agricoles ;
- Création d'un site internet dédié au projet.

Déroulé d'un projet éolien



Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, nous vous invitons à une permanence publique le **mercredi 1^{er} mars 2023** de **17 h 30 à 21 h** en **mairie de Pougny**.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :
www.pougny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr



JPEE est un producteur français et indépendant d'énergie d'origine renouvelable. Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

En 2019, JPEE et la Banque des Territoires ont renforcé leur partenariat : la Banque des Territoires entre au capital de l'ensemble des parcs éoliens et solaires en exploitation de JPEE à hauteur de 49 %. Cette coopération se poursuit avec les projets futurs de JPEE.

JPEE est fier de s'engager aux côtés des territoires pour construire le monde d'après en tant qu'acteur d'une transition énergétique, écologique et solidaire.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

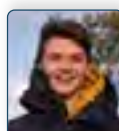
Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALE compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALE de réaliser des projets de territoire «sur-mesure».

Contacts



Clémence Andreu Sabater
 Chef de projet éolien - JPEE
 07 70 02 58 88
clemence.andreu-sabater@jpee.fr



Florian Drochon
 Chargé de projets - Sepale
 06 21 11 11 05
f.drochon@sepale.com

Projet d'extension du parc éolien de Pougny (58)

Vue depuis le nord du parc éolien de Pougny

LETTRE D'INFORMATION N°2

Novembre 2023

Extension du parc éolien de Pougny : poursuite des études

Depuis la distribution de la première lettre d'information en février 2023 et la permanence publique du 1^{er} mars dernier à la salle des fêtes de Pougny, nos deux sociétés, JP Energie Environnement (JPee) et SEPALÉ, continuent d'étudier la faisabilité de ce projet d'extension du parc éolien de Pougny. Les études environnementales (écologie, paysage) se poursuivent. L'étude acoustique, consistant à mesurer le bruit dans les habitations les plus proches, a débuté mi-octobre.

Prochainement les résultats de ces expertises permettront d'étudier différentes variantes d'implantation des éoliennes et de définir une configuration optimale, dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Les caractéristiques des éoliennes (hauteur, taille du rotor, modèle, etc.) seront également déterminées.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous faire part de l'état d'avancement des études mais aussi de vous convier à un nouveau temps d'échange à la salle des fêtes de Pougny. Nous pourrions à cette occasion discuter du projet et des mesures qui pourraient être proposées aux riverains, mais aussi de l'actualité énergétique de la France, et en particulier de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.

Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, nous vous invitons à une seconde permanence publique **le 15 novembre 2023 à la salle des fêtes de Pougny de 17h30 à 20h.**



Venez **tester un sonomètre** et **comparer le son d'une éolienne** avec le **bruit ambiant**.



Venez également **partager vos connaissances locales sur les chauves-souris** : un recensement des gîtes d'hibernation est en cours.

Le développement éolien en réponse au changement climatique



Objectifs internationaux

Accord de Paris (COP21) : limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius.



Objectifs nationaux

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : 40 % de production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2030.



Objectif opérationnel

25 % minimum de part d'éolien dans la production d'électricité en 2050 dans l'ensemble des scénarios du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



Objectif politique

Adoption de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Sortir des énergies fossiles : une nécessité pour le climat et un impératif pour la souveraineté énergétique du pays

RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, a publié son bilan prévisionnel sur la période 2023-2035 qui vient enrichir, compléter et réactualiser le document « Futurs énergétiques 2050 ».

Aujourd'hui, le modèle énergétique de la France repose majoritairement sur les énergies fossiles importées qui représentent environ 60% de l'énergie finale consommée en France. L'objectif de la France est de basculer des énergies fossiles vers l'électricité bas carbone et renouvelable.

La France doit poursuivre son objectif stratégique de souveraineté énergétique, en renforçant la réindustrialisation et la maîtrise des technologies clés de la transition énergétique.

Le débat essentiel, pour l'électricité, est donc de savoir comment réussir cette transformation. Le nucléaire et les énergies renouvelables constituent deux sources d'énergies bas-carbone, dont la répartition importe peu sur le plan climatique au regard de l'impératif de sortie des énergies fossiles.

À moyen terme (2030-2035), pour atteindre les ambitions climatiques et de souveraineté, il n'est ni possible de sortir du nucléaire, ni de se passer d'une accélération forte des renouvelables.

Les « futurs possibles » de RTE : 6 scénarios pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2050

Dans l'ensemble des scénarios RTE, la part des énergies renouvelables (EnR) est de 50 à 100 % du mix électrique.

RTE comme l'Agence International de l'Énergie alertent sur l'urgence de la situation et demandent aux pouvoirs publics de multiplier dès à présent la vitesse d'installation des EnR tout en amorçant la construction de nouveaux EPR (réacteurs nucléaires), afin d'assurer l'électrification de l'ensemble des usages (bâtiments, transports, industries).

Dans cette vision, renouvelables et nucléaire ne sont pas en compétition au sein du mix électrique, mais doivent s'additionner pour remplacer les énergies fossiles. Une centrale nucléaire dont l'activité est prolongée ou un parc éolien installé diminueront l'import de pétrole et de gaz.

La sobriété et l'efficacité énergétique sont les deux autres piliers indispensables pour répondre à ces enjeux.

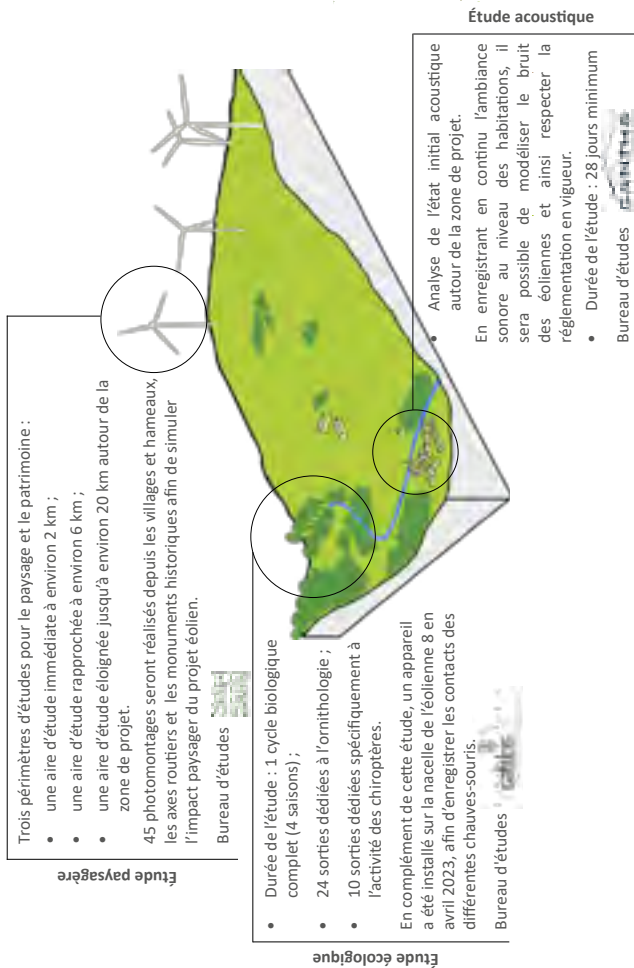


Les collectivités : un rôle majeur dans la déclinaison des politiques énergétiques et climatiques

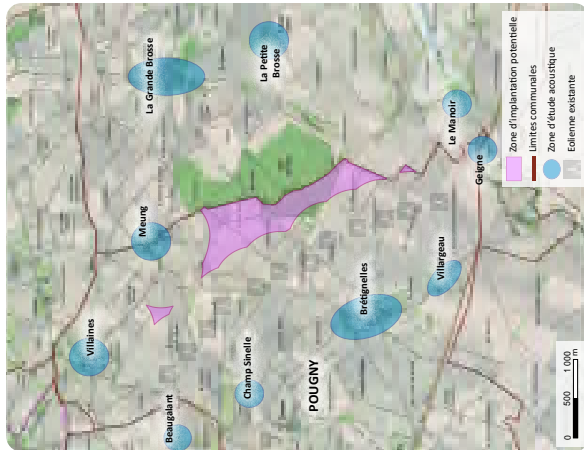
La France a mis en œuvre une démarche intégrée de planification écologique afin de poursuivre l'élaboration de sa stratégie énergie-climat. Le Parlement a voté deux lois d'accélération, respectivement pour les énergies renouvelables (mars 2023) et pour le nucléaire (juin 2023).

La loi instaure, entre autres, un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Elle entend réaffirmer le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en

Les études menées



Carte de l'étude acoustique



Une étude acoustique est en cours de réalisation grâce à 11 sonomètres placés chez les riverains, dans les hameaux les plus proches de la zone du projet, à :

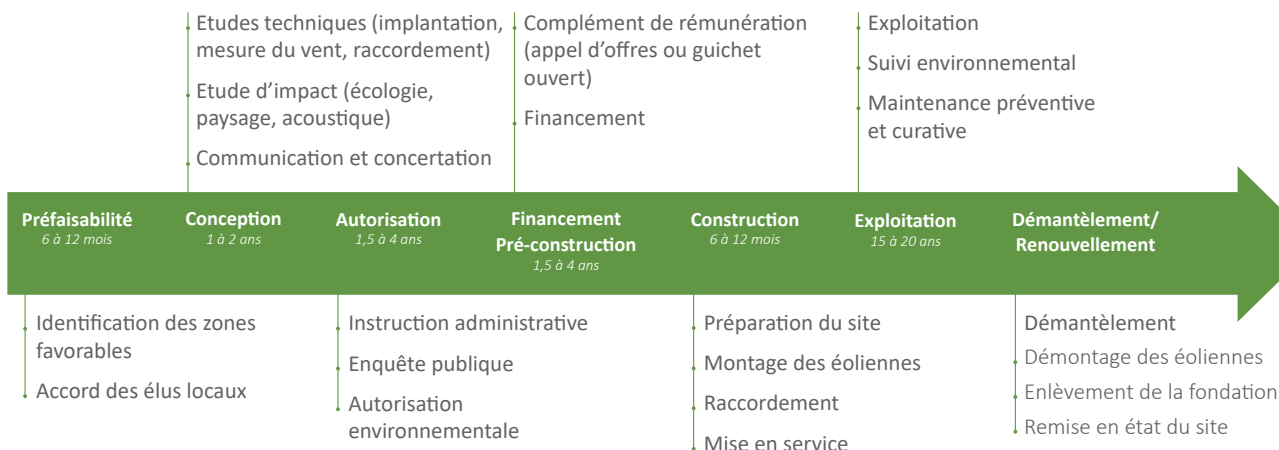
- Meung ;
- Grande Brosse ;
- Petite Brosse ;
- Brétignelles, avec deux sonomètres ;
- Villargau ;
- Geigne ;
- Le Manoir ;
- Villaines ;
- Champ Sinelle ;
- Beaugallant.

Cette étude oriente le choix des machines, leur implantation et leur éventuel bridage afin de respecter le code de l'environnement.

Après la construction du parc éolien, une réception acoustique est effectuée afin de vérifier si les éoliennes respectent les niveaux indiqués dans l'étude d'impact. Si la mesure montrait une différence, un bridage serait mis en place.

Par ailleurs, les mesures en cours vont aussi permettre de vérifier la conformité du parc éolien en service.

Déroulé d'un projet éolien



Prochaines étapes

- Réception des états initiaux des études environnementales ;
- Étude des différentes variantes d'implantation du projet éolien ;
- Diffusion de la lettre d'information n°3 avec présentation de l'implantation finale du projet éolien ;
- Continuité du dialogue avec les riverains autour du projet éolien et permanence publique n°3 ;
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de la Nièvre.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :

www.pougny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr



est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, éthique et engagé.

Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques.

En 2022, JPee a produit 680 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 305 000 habitants. Avec ses 140 collaborateurs répartis sur 6 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, JPee poursuit son engagement au service des territoires, et ambitionne pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens et de 2 GW pour 2030.



En juin 2023, JPee ouvre son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %.

Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALE compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALE de réaliser des projets de territoire «sur-mesure».

Contacts



Clémence Andreu Sabater
Chef de projet éolien - JPee

07 70 02 58 88

clemence.andreu-sabater@jpee.fr



Florian Drochon
Chargé de projets - Sepale

06 21 11 11 05

f.drochon@sepale.com

Projet de parc éolien de Pougny Extension (58)



Depuis la Petite Brossie

Lettre d'information n°3

Mars 2025

Depuis la précédente lettre d'information, distribuée en novembre 2023, les études de développement du projet éolien de Pougny Extension se sont poursuivies. **Un projet de 5 éoliennes a été défini et présenté lors de la troisième permanence publique** réalisée à la salle des fêtes de la commune en juin 2024. L'année s'est terminée par le **dépôt de la demande d'autorisation environnementale** en Préfecture de la Nièvre.

Cette présente lettre a pour objectif de présenter les caractéristiques du projet de Pougny Extension indiquées aux

services de l'État, avec l'implantation, les simulations visuelles, les modèles d'éoliennes, les retombées économiques, les mesures envisagées, ainsi que les actualités relatives au parc éolien de Pougny.

La phase de consultation du public aura probablement lieu en 2025.

FOCUS SUR LE PARC ÉOLIEN DE PUGNY EN SERVICE

Suite à un défaut identifié sur une série de pales, des tests ont révélé que 6 des 12 éoliennes du parc nécessitaient un remplacement. Les travaux, pris en charge par le fabricant, ont commencé début janvier au rythme d'une éolienne par semaine, selon les conditions météo.

Les pales retirées seront revalorisées par une entreprise spécialisée.

En 2024, le parc a produit 57,7 GWh, un chiffre moins élevé que 2023 en raison de conditions de vent moins favorables que l'année précédente, malgré un mois de septembre venteux.



CARACTÉRISTIQUES DU PARC ÉOLIEN



5

éoliennes



24 MW

de puissance installée



49 100 MWh

produits*



22 000

personnes alimentées par an (chauffage compris)**



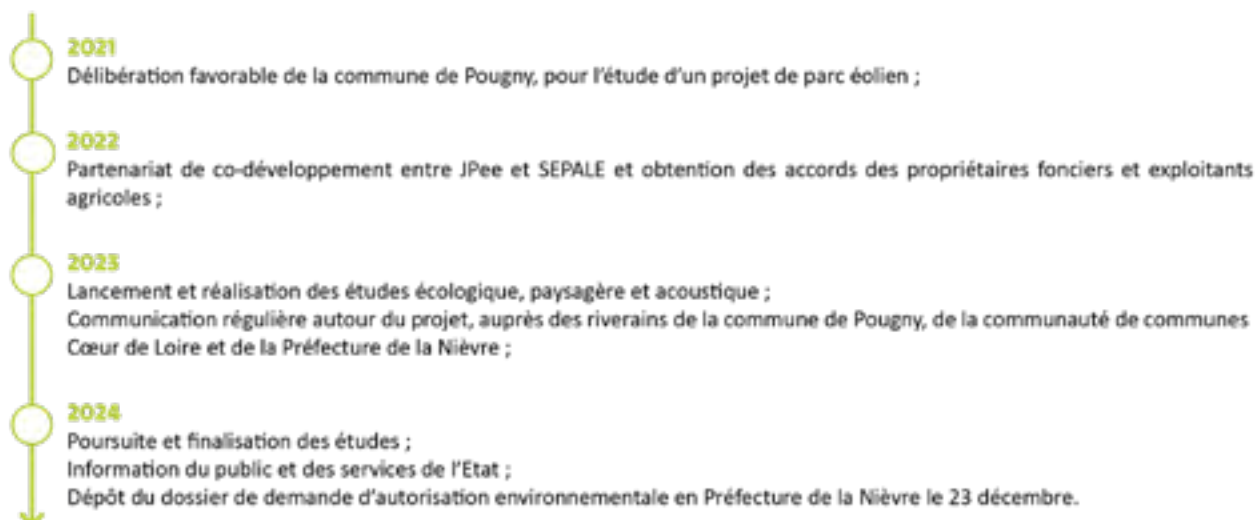
14 100

tonnes de CO₂ évitées par an**

* Données étude de productible ** Données prévisionnelles

MW : Mégawatt / Nombre de personnes alimentées : en considérant 2 223 kWh/personne/an (chauffage compris) – Source : data.gouv.fr

ÉTAPES CLÉS DU PROJET ÉOLIEN DE PUGNY EXTENSION



ZONE D'IMPLANTATION



Légende

- Eolienne déjà existante
- Eolienne prévue
- Limite communale
- Zone d'implantation

CARACTÉRISTIQUES

TECHNIQUES DE L'EXTENSION

- 2**
postes de livraison
- 92 mètres**
Garde au sol
- 4,8 MW**
Puissance unitaire maximale
- Enercon 138 ou Nordex 133**
Modèle des éoliennes
- 230 mètres**
Hauteur en bout de pale
- 69 mètres**
Longueur des pales

SIMULATIONS VISUELLES

Depuis Meung, le projet d'extension est à gauche du photomontage



Depuis Brétignelles, le projet d'extension est derrière le parc existant

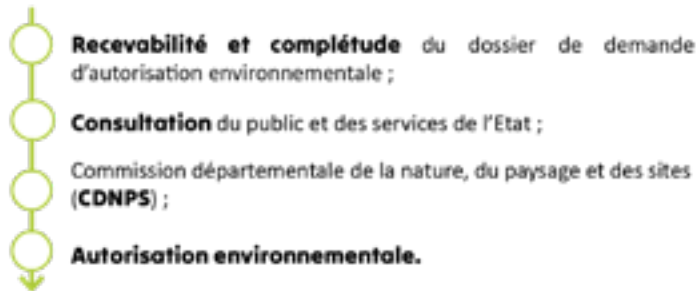


MESURES ENVISAGÉES

Les études menées dans le cadre du projet, permettent d'identifier des enjeux sur les thématiques du paysage, de l'environnement naturel, du contexte humain et du milieu physique. Des **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** sont alors prévues, pour que le parc ait **un impact le plus faible possible sur son environnement**. Voici quelques mesures prévues dans le cadre de ce projet :

MESURES	
Paysage	Implantation de 5 éoliennes en parallèle du parc existant
	Eloignement de 870 m au hameau de Geigne et de 1 000 m du hameau de Meung
	Orientation des faisceaux lumineux vers le ciel permettant à certaines éoliennes d'émettre moins de luminosité la nuit
Environnement	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des éoliennes et des chemins d'accès
	Garde au sol importante de 92 m au minimum, ce qui réduit les risques de collision avec les oiseaux et les chauves-souris
	Réalisation des travaux pendant une période optimale, afin d'éviter l'impact sur la nidification des espèces (exclusion de la période du 1er mars au 31 août)
	Bridage des éoliennes pour réduire l'impact sur les chauves-souris
	Evitement dans l'implantation des éoliennes, des populations connues d'espèces protégées ou à forts enjeux et/ou de leurs habitats
	Plantation de haies de 300 à 500 m autour du parc pour préserver la biodiversité
Acoustique	Bridage acoustique des éoliennes afin de limiter les émergences sonores
En faveur des riverains	Mise à disposition de « bons énergie » pour les riverains
	Mise en place d'une bourse aux arbres
	Installation de panneaux pédagogiques sur le parc

PROCHAINES ÉTAPES



Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



pougny-extension-58
.parc-eolien-jpee.fr

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation d'un parc éolien génère des ressources financières pour les collectivités locales : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

L'utilisation des chemins communaux pour le passage des engins, les câbles et le surplomb des pales générera également des indemnités pour la commune de Pougny, à-travers la convention communale proposée par JPee et SEPALE.

103 960 € par an pour la commune de Pougny + **149 100 €** la première année pour la commune de Pougny **103 000 €** par an pour la Communauté de communes Cœur de Loire*

* simulations proportionnelles à la puissance du parc et dépendantes de la loi de finance en vigueur au moment de l'autorisation.

CONSULTATION DU PUBLIC

La loi « Industrie Verte » du 23 octobre 2023 a réformé la phase de participation du public :

- **Les phases d'examen et de consultation** : l'instruction des dossiers par les services de l'État, les consultations obligatoires des différentes instances et la participation du public sont désormais menées simultanément, et ce dès le dépôt du dossier complet.
- **Une procédure encadrée** : la nouvelle procédure reste encadrée par un commissaire enquêteur ou, si nécessaire, par une commission d'enquête. Ce dernier s'assure des modalités d'information et de participation du public mis en place par le porteur du projet.
- **Durée** : la consultation publique s'étend désormais sur une période de trois mois :
 - Deux réunions publiques seront organisées durant cette période, pour l'ouverture et la clôture de la consultation du public ;
 - Un site internet spécifique au projet sera mis en place pour faciliter l'accès du public à la participation et aux informations relatives au projet.

La consultation du public devrait être organisée au premier semestre 2025.



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2025 de 560 MW (17 parcs éoliens et 69 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 120 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis

ses 7 agences (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 170 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALE compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALE de réaliser des projets de territoire «sur-mesure».



Clémence ANDREU SABATER - Cheffe de projet éolien :
07 70 02 58 88 / clemence.andreu-sabater@jpee.fr
jpee.fr / 02 31 43 70 00 /

Florian DROCHON - Chargé de projets :
06 21 11 11 05 / fdrochon@sepale.com
sepale.com / 04 67 48 60 06 /



LE SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET

JPee et SEPALE ont souhaité apporter une information détaillée et pédagogique au plus grand nombre via un site internet dédié au projet, mis en ligne le 10 février 2023, puis mis à jour selon l'avancement du projet : <https://pouigny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr/>

Le site internet se présente avec une page unique, récapitulant plusieurs thématiques relatives au projet et regroupant toutes les informations clés du projet :

- La présentation du projet ;
- Les actualités sur les dernières informations du projet ;
- Une carte interactive de l'implantation des éoliennes accompagnée du cadre réglementaire et des photomontages ;
- Les caractéristiques techniques du projet (production électrique, population alimentée, taille des éoliennes, etc.) ;
- Les études environnementales menées sur le projet (écologique, paysagère, acoustique et un focus sur le mât de mesure) ;
- L'intégration du projet dans son environnement (via la publication de cinq photomontages proches de la zone du projet) ;
- La concertation (lettres d'information, comptes-rendus de réunion, retour sur l'organisation de visite de parc éolien) ;
- Une fiche contact (afin de pouvoir répondre aux demandes et aux interrogations, gérée par l'adresse mail : concertation@jpee.fr).

Le site internet a contracté **251 visiteurs uniques** à date du 19 novembre 2024.



Capture d'écran du site internet dédié au projet

LES ARTICLES DE PRESSE

Divers articles sont parus dans le journal du Centre, la plupart du temps à la suite de l'organisation des différentes permanences publiques :

- 6 mars 2023
- 13 novembre 2023
- 19 novembre 2023
- 24 juin 2024

Pougny

L'extension du parc éolien à l'étude

Publié le 06/03/2023



Un des responsables explique le projet. © Droits réservés

Pougny. L'extension du parc éolien à l'étude. . Différents producteurs d'électricité d'origine renouvelable ont, ces dernières années, contacté la municipalité. « On a encouragé deux entreprises françaises concurrentes à s'associer pour étudier la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes en parallèle du parc existant », explique Thierry Beauvais, le maire, en préambule d'une permanence publique, qui a permis aux habitants de rencontrer les deux équipes porteuses du projet, de leur expliquer l'objectif, la démarche, le calendrier prévisionnel, mais aussi d'essayer de convaincre quelques réticents.

« On s'inscrit dans la loi d'accélération des énergies renouvelables qui incite à déployer encore plus l'éolien et le photovoltaïque », justifie Clémence Andreu-Sabater et Florian Drochon, chefs de projet, la première chez JPee, le second chez Sepale.

Ils ont ainsi esquissé le cadre et les grandes lignes du projet d'extension du parc existant de douze machines exploitées actuellement par le groupe Sepale. « On travaille sur une zone potentielle. La phase de préféabilité (étude des contraintes et des servitudes) est terminée. On est certain de sa viabilité, les premiers écolgues vont arriver sur le terrain », poursuivent-ils. « Des études sur trois niveaux vont débiter : paysager, environnement (faune-flore) et acoustique. »

13/04/2023 09:52

L'extension du parc éolien à l'étude - Pougny (58200)

Ces études, menées par des bureaux d'études indépendants, vont durer un an, notamment pour l'environnement. « À l'issue de cette phase, plusieurs scénarios et variantes seront proposés. » Elle devrait amener à 2025 pour obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui demandera un an.

La construction, d'une durée de neuf mois, se déroulera en 2027. La zone de travail et de réflexion est située en bordure du bois des Avis. Une lettre d'information très détaillée a été distribuée aux habitants et aux riverains.

Pratique. Un site dédié est en ligne : www.pougny-extension-58parc-eolien-jpee.fr.

POUGNY

17/11/2023 13:48

Permanence publique sur le parc éolien - Pougny (58200)

Pougny **Permanence publique sur le parc éolien**

Publié le 13/11/2023

Pougny. 15 novembre Permanence publique sur l'extension du parc éolien . Après la première permanence publique du début d'année, les deux sociétés, JP Energie Environnement (JPee) et Sepale, continuent d'étudier la faisabilité du projet d'extension du parc éolien dans la commune.

Les études environnementales (écologie, paysage) se poursuivent actuellement. L'étude acoustique a débuté mi-octobre.

Pour répondre aux interrogations sur ce projet ou sur l'éolien en général, une nouvelle permanence publique est organisée, mercredi 15 novembre, de 17 h 30 à 21 h, à la salle des fêtes.

POUGNY

Pougny

Encore plus d'éoliennes?

Publié le 19/11/2023



Entre trois et cinq nouvelles éoliennes pourraient être implantées aux côtés des douze actuelles. © Droits réservés

En mars dernier, les deux sociétés françaises JP énergie environnement et SEPALE avaient présenté, lors d'une première permanence publique, le projet d'extension du parc éolien de Pougny.

Une cinquantaine de personnes s'était déplacée et avait rencontré les porteurs du projet, proposant diverses remarques.

Depuis, les études environnementales ont débuté et se poursuivent (écologie, paysage). Une étude acoustique, consistant à mesurer le bruit dans les habitations les plus proches, a débuté mi-octobre.

Enjeux humains et environnementaux

Prochainement les résultats de ces expertises permettront d'étudier différentes variantes d'implantation des éoliennes et de définir une configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Mercredi, une deuxième permanence publique a attiré très peu d'habitants. Certes, le nombre de nouvelles machines n'est pas encore arrêté, entre trois et cinq. Le lieu non plus, seule précision elles seront implantées en parallèle des existantes.

Pourtant l'enjeu de cette deuxième rencontre était important. En premier lieu, dresser un point d'étape de la démarche et notamment présenter diverses avancées qui tenaient compte des conclusions de la précédente permanence.

Notamment, il n'y aura pas de machines installées dans le bois des Avis. La seconde est concrète. Les habitants avaient émis le souhait de bénéficier plus directement de l'électricité fournie. Ce n'est pas possible puisque celle-ci est injectée directement dans le circuit normal.

Des adaptations

Par contre, une mesure d'accompagnement a été validée avec la création d'une ombrière photovoltaïque sur un terrain communal dont l'électricité produite bénéficiera aux habitants par la création d'une boucle d'autoconsommation collective avec les habitants de la commune à titre gratuit. Cette mesure devrait permettre une diminution de la facture d'électricité.

Lors d'une prochaine permanence, dans quelques mois, des informations plus précises seront annoncées.

SAINT-PÈRE

Le nombre et l'emplacement des nouvelles éoliennes dans le cadre du projet d'extension du parc éolien à Pougny sont définis



Les cinq nouvelles machines seraient construites en parallèle de celles déjà existantes. © Pierre DESTRADE

Si un temps, il était évoqué l'installation de neuf éoliennes dans le projet d'extension du parc éolien de Pougny, seulement cinq sont désormais envisagées.

Clémence Andreu Sabater, la cheffe de projet éolien pour le compte de la société Jp énergie environnement, expliquait, lors de la permanence publique tenue à la salle des fêtes de Pougny mercredi 19 juin, que "les volontés des riverains ont été prises en compte. Ils ne voulaient pas qu'il y en ait trop près de Meung, ni dans les bois".

Tous nos articles sur les éoliennes dans la Nièvre

Ainsi, si le projet abouti, cinq éoliennes pourraient être construites, en parallèle du parc existant, entre Meung et le Manoir, deux au nord du bois des Avis et trois au sud, en limite communale avec Donzy. "La plus proche serait à 500 mètres des habitations", indique Clémence Andreu Sabater, qui collabore avec Sepale sur ce projet.

Concernant les machines, elle indique "que le rotor sera agrandi et les éoliennes plus hautes. Elles mesureront jusqu'à 230 mètres contre 190 mètres aujourd'hui. Il y aura moins d'éoliennes, mais comme elles seront plus hautes, avec un plus gros rotor, elles produiront plus. Chaque éolienne rapportera entre 15.000 et 20.000 € par an à la commune. Les propriétaires et exploitants des parcelles, qui ne sont que des nouvelles personnes par rapport à celles sur le parc existant, toucheront des montants indexés à la puissance des machines, tout en respectant un certain équilibre avec la commune".

Elle rassure aussi quant au bruit. "Sur le parc existant, il y a quelques problèmes acoustiques que l'on essaie de régler. Il n'y aura pas ce problème avec celles-ci, car elles seront plus modernes".

L'étude d'impact est en cours d'achèvement avant une dépose en préfecture d'ici au 31 décembre. Puis une enquête publique s'ouvrira en 2026 avant une mise en service pas avant 2028.

Consciente des défiances vis-à-vis des projets éoliens, Clémence Andreu Sabater rappelle qu'il "y a tellement de contraintes, militaire, météo France, société civile qui bloquent le développement des énergies renouvelables qu'il faut aller là où l'on peut". Et à Pougny, c'est possible.

5. Le dispositif de dialogue territorial

LA PERMANENCE PUBLIQUE

JPee et SEPALE ont organisé plusieurs permanences publiques d'information dans l'objectif :

- D'informer les riverains du lancement des études environnementales ;
- De répondre aux questions concernant le futur parc, le parc existant et sur l'éolien de manière générale.

PERMANENCE DU 1ER MARS 2023

Une quarantaine de personnes se sont déplacées dans la salle des fêtes de Pougny, de 17h30 à 21h00 : élus, riverains, représentants d'associations, représentants de JPee et SEPALE.

Dans l'objectif de :

- Initier le dialogue avec les riverains du parc ;
- Présenter les sociétés JPee et SEPALE ;
- Présenter la zone d'implantation potentielle et les études qui y seront menées ;
- Répondre aux différents questionnements des riverains ;
- Récupérer les demandes et les doléances des riverains vis-à-vis du parc.

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- Balisage ;
- Bois des Avis ;
- Acoustique ;
- Bénéfices pour les riverains ;
- Production électrique sur la commune ;
- Actualités : Rapport GIEC, Loi d'accélération des Enr, évolution des garanties financières.

Un journaliste du journal du Centre a rédigé un article le 6 mars 2023.



Photographie de la 1ère permanence publique

Lors de cette permanence, JPee et SEPALE ont déployé divers supports pédagogiques autour de l'éolien et du projet de Pouigny :

→ 4 panneaux pédagogiques grand format (A0) sur le projet, dont :

- Une présentation des sociétés ;
- Différentes cartes de contraintes et de sensibilités définissant la zone potentielle d'implantation ;
- Un historique du projet et des études menées ;
- Une carte de la zone d'implantation potentielle.

→ Des panneaux d'information sur l'éolien

→ Des études thématiques sur le tourisme, l'immobilier, la biodiversité, etc.

→ La lettre d'information papier envoyée

Le dispositif mis en place permettait des échanges directs et personnalisés avec les 4 membres de l'équipe JPee présents, mais également d'être parcouru en toute autonomie par les participants. Les nombreux échanges ont été cordiaux, l'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions, chacun ayant la possibilité de s'informer sur la base des informations présentées et d'exprimer son avis.

Le dispositif de concertation a pu être assuré par la possibilité pour les participants de déposer des remarques concernant le projet éolien de Pouigny, au total 10 personnes ont exprimé leurs points de vue.

énergie environnement

PERMANENCE PUBLIQUE
du 01 mars 2023
- COMMENTAIRES -

Vous venez d'assister à une permanence publique dans le cadre du développement du projet d'extension du parc éolien de Pouigny. Cette démarche est menée en partenariat avec JP Energie Environnement, SEPALE et les communes. Nous souhaiterions recueillir vos commentaires.

1. Selon vous, cette permanence d'information

- vous a-t-elle aidé à comprendre les enjeux ? Le projet ?

☐ Oui ☒ Non ☐ Oui ☒ Non

- vous a-t-elle donné une bonne occasion d'exprimer votre opinion ?

☒ Oui ☐ Non

2. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur cet événement ou le projet ?

Avec un taux de coup de 11%, le projet me semble sûr et équilibré. De bons échanges pour connaître les enjeux, mais pas de réponse écrite.

Pour prolonger nos échanges, nous vous rappelons qu'un site internet dédié au projet est disponible pour d'éventuelles demandes d'information complémentaire : <https://pouigny-extension-58.parc-velin-jppee.fr/>

Nom / Prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Ville et code postal : [REDACTED]

Email : [REDACTED]

Merci pour votre participation

NAS

Remarque d'un riverain anonymisée

Permanence publique 1er mars 2023	
	Tenir compte de l'avis des riverains. Partage financier complètement incohérent entre riverains et propriétaires.
1	Proposition : avoir des dégrèvements sur la facture énergétique des riverains très proches (500m) par rapport aux inconvénients visuels et sonores
2	(En tant que propriétaire on veut un vote et je ne veux pas qu'on touche au bois d'avis. Si cela se produisait je demande une baisse d'impôt en dédommagement (décôte maison)
3	Contre l'attaque du bois des avis et en contre parti si ça passe la pose des éoliennes, une baisse des impôts par rapport à la décôte de ma maison
	Non à l'extension du projet éolien !!! Trop de nuisances !!!!
4	Arrêtons le saccage de nos campagnes !!!
	Déjà 12 éoliennes pour une commune de 400 habitants Impact fort sur les paysages nuisant à l'attractivité de la commune
5	Nuisances : bruit, lumières, paysage
	Avec un taux de charge de 11%, ce parc ne mérite pas d'extension
6	Détruire du bois pour mettre des éoliennes, c'est un non sens écologique
	Très très bonnes conversations, bons partages. Peut-être un horaire plus concentré pour pouvoir accueillir plus de monde. Peut-être une présentation pdes
7	personnes avec qui on peut parler de façon à ne pas se sentir isoler. Et garder votre dynamisme !!!!
	Faire une présentation de vos sociétés (même 30min) et du projet et continuer en débat libre. Réunion et horaire plus tard.
	Ne pas toucher au bois (Bois des Avis)
	Voir pour la nuisance du bruit des palmes (au nord plus que du bruit).
8	Où pour un projet éolien. Merci
9	Surtout ne pas toucher au bois des Avis
	Quel est notre intérêt nous les habitants de Pougny-Bretignelles ? Quelles nuisances : vent nord-est, bruit, oiseaux déroutés et tués. Détérioration du paysage. Durée de vie.
10	L'éolien c'est bien si aucune nuisance

Tableau récapitulatif anonymisé des remarques des participants

Un compte-rendu de la permanence publique n°1 a été réalisé, reprenant les documents présentés, les remarques déposées et répondant à celles-ci sous cinq thématiques distinctes.

Le compte-rendu a été diffusé sur le site internet dédié au projet éolien de Pougny et diffusé à l'ensemble des personnes ayant communiqué leurs adresses e-mail.

PERMANENCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Une quinzaine de personnes se sont déplacées dans la salle des fêtes de Pougny, de 18h00 à 20h30 : élus, riverains, représentants d'associations, représentants de JPee et Sepale.

Objectifs :

- Poursuivre le dialogue avec les riverains du parc ;
- Présenter l'étude acoustique ;
- Répondre aux questions concernant la zone d'étude sur le bois des Avis ;
- Proposer une mesure d'accompagnement aux riverains ;

D'autre part, un journaliste du journal du Centre a rédigé un article le 13 et le 19 novembre 2023.



Photographie de la 2ème permanence publique

Lors de cette permanence, JPee et SEPALE ont déployé divers supports pédagogiques autour de l'éolien et du projet de Pougny :

→ 4 panneaux pédagogiques grand format (A0) sur le projet dont :

- Le lieu d'implantation des futures éoliennes ;
- L'acoustique du parc en service ;
- La politique énergétique française ;
- Les bénéfices pour les riverains.

→ Des panneaux d'information sur l'éolien

→ Des études thématiques sur le tourisme, l'immobilier, la biodiversité, etc.

→ Les lettres d'information papier envoyées précédemment

Le dispositif mis en place permettait des échanges directs et personnalisés avec les 5 membres de l'équipe JPee présents, mais également d'être parcouru en toute autonomie par les participants. Les nombreux échanges ont été cordiaux, l'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions, chacun ayant la possibilité de s'informer sur la base des informations présentées et d'exprimer son avis.

Un compte-rendu de la permanence publique n°2 a été réalisé, reprenant les documents présentés, les remarques déposées, et a été diffusé sur le site internet de Pougny.

PERMANENCE DU 19 JUIN 2024

Une quinzaine de personnes se sont déplacées dans la salle des fêtes de Pougny, de 18h00 à 20h30 : élus, riverains, représentants d'associations, représentants de JPee et SEPALE.

Objectifs :

- Poursuivre le dialogue avec les riverains du parc ;
- Présenter les variantes d'implantation et l'implantation finale ;
- Présenter le gabarit d'éolienne retenu ;
- Présenter les résultats des études ;
- Evoquer la mise à jour du planning prévisionnel ;

D'autre part, un journaliste du journal du Centre a rédigé un article le 24 juin 2024.

Lors de cette permanence, JPee et SEPALE ont déployé divers supports pédagogiques autour de l'éolien et du projet de Pougny :

→ Des panneaux pédagogiques grand format (A0) sur le projet dont :

- Les retombées économiques générées par le parc pour les riverains et la commune de Pougny ;
- L'emplacement des éoliennes.

→ Des panneaux d'information sur l'éolien

→ Des études thématiques sur le tourisme, l'immobilier, la biodiversité, etc.

→ La lettre d'information papier envoyée

Le dispositif mis en place permettait des échanges directs et personnalisés avec les 3 membres de l'équipe JPee présents, mais également d'être parcouru en toute autonomie par les participants. Les nombreux échanges ont été cordiaux, l'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions, chacun ayant la possibilité de s'informer sur la base des informations présentées et d'exprimer son avis.

Un compte-rendu de la permanence publique n°3 a été réalisé, reprenant les documents présentés, les remarques déposées, et a été diffusé sur le site internet de Pougny.



Photographie de la 3ème permanence publique

LA VISITE PÉDAGOGIQUE

Des visites du parc éolien de Pougny, exploité par SEPALE, ont été réalisées :

VISITE SCOLAIRE DU 1ER MARS 2023

Les élèves de l'Institut Médico-Educatif « Vauban » de Cosne-Cours-sur-Loire (58) ont eu l'opportunité de visiter le parc éolien de Pougny, dans la Nièvre, lors d'une rencontre pédagogique organisée par SEPALE.

Cette visite a permis aux jeunes de découvrir les éoliennes et de s'informer sur les différentes sources de production d'électricité. Au cours de la visite, les élèves ont pu apprendre comment fonctionnent et comment sont entretenues les éoliennes, ainsi que la manière dont l'énergie est produite et distribuée. Les jeunes visiteurs ont également eu l'opportunité de poser des questions aux experts de SEPALE présents sur place. Cette visite pédagogique a permis aux élèves de prendre conscience de l'importance de l'énergie renouvelable et de l'impact positif qu'elle peut avoir sur l'environnement. Elle a également été l'occasion de sensibiliser les jeunes à la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et de promouvoir des sources d'énergie propres et durables pour notre avenir commun.



Photographies de la visite scolaire du 1er mars 2023

VISITE SCOLAIRE DU 04 MAI 2023

Cette visite a été organisée dans le cadre de l'événement Génération Transition, par l'association France Renouvelables.

Les élèves de l'école de Pougny ont eu l'opportunité de visiter le parc éolien le 4 mai 2023 autour du Jour du Dépassement*. C'était l'occasion pour les plus jeunes d'en apprendre davantage sur les enjeux climatiques et énergétiques, de poser des questions et de découvrir le fonctionnement d'une éolienne. 8 000 scolaires ont découvert l'éolien « grandeur nature » partout en France, lors de cet événement.

** Si toute l'humanité avait la même empreinte écologique que les Français, les ressources naturelles que la planète peut régénérer en 1 an seraient épuisées ce 5 mai 2023.*



Photographies de la visite scolaire du 04 mai 2023

LA JOURNÉE PORTES OUVERTES AVEC LE RÉSEAU AGITÉ

Le réseau AgiTé regroupe plusieurs acteurs de la Nièvre, dont la communauté de communes Coeur de Loire, le département de la Nièvre et le syndicat d'électricité de la Nièvre.

À l'occasion d'une journée découverte, le 16 novembre 2023, la société SEPALE a été sollicitée pour présenter et faire visiter le parc éolien de Pougny, dont elle est l'exploitant. Cela a permis d'aborder de manière concrète les différentes phases d'un projet éolien : développement, construction, exploitation, concertation.

À l'issue de cette visite, plusieurs ateliers et discussions ont été organisés par le SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) dans la salle des fêtes de Pougny. L'objectif était en partie de sensibiliser les élus et les chargés de missions des différentes structures, aux enjeux liés au développement des énergies renouvelables, mais aussi à la nécessité de la concertation et de l'échange d'informations durant tout le développement de tels projets. Ces ateliers ont aussi été l'occasion de marquer l'importance des projets éoliens dans la réussite de la transition énergétique en Nièvre.



Photographies de la visite du 16 novembre 2023 par le réseau AgiTé

LE COMITÉ DE PROJET

JPee a organisé le 4 décembre 2024 un comité de projet dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Conformément à l'article L211-9 du Code de l'énergie :

« Sans préjudice de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, **le porteur d'un projet d'énergies renouvelables** d'une puissance installée supérieure ou égale à un seuil, dépendant du type d'énergie utilisée, et situé en dehors d'une zone d'accélération définie en application de l'article L. 141-5-3 du présent code **organise un comité de projet**, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes. »

L'ensemble des communes comprises dans le périmètre des 6 km autour des éoliennes (Saint-Loup, Cosne-Cours-sur-Loire, Saint-Père, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Donzy, Perroy, Ciez, Alligny-Cosne, Pougny) ainsi que la Communauté de communes Coeur de Loire ont été invitées par courrier avec accusé de réception le 10 juin 2024.

Le comité de projet du 4 décembre 2024 a ainsi permis d'instaurer un dialogue constructif autour des enjeux techniques, économiques et environnementaux du projet, tout en apportant des réponses claires aux interrogations des élus.

6. Les principaux enseignements de la concertation

La concertation a permis aux participants de s'approprier le projet de Pougny Extension en comprenant ses tenants et ses aboutissants. Cette première phase d'appropriation a permis de nouer un dialogue ouvert et de confiance entre l'équipe projet, les élus et les riverains, pour se diriger vers des phases de travail plus concrètes et thématiques.

Les principales thématiques exprimées :

L'IMPACT DU PARC ÉOLIEN SUR LE BOIS DES AVIS :

Plusieurs riverains avaient exprimé leur réticence quant à l'implantation d'éoliennes dans le bois des Avis.

Soucieux de l'acceptation locale du projet et conscient de la présence d'enjeux environnementaux plus marqués dans le bois, nous pouvons aujourd'hui confirmer qu'aucune éolienne ne sera implantée dans le bois.

L'IMPACT DU PARC ÉOLIEN SUR L'ACOUTISQUE :

La première phase de l'étude acoustique vise à déterminer, par des mesures sonométriques et par des relevés sur site, l'état acoustique initial dans la zone du projet.

Cet état des lieux permet de caractériser :

- Les caractéristiques du site : nature des sols, météorologie, environnement sonore ;
- Le niveau de bruit spécifique de la zone servant de référence à la détermination des objectifs réglementaires à respecter et des émergences acoustiques à ne pas dépasser.

Cette première phase s'est déroulée du 10 au 31 octobre 2023.

11 micros ont été disposés autour de la zone potentielle. La position des points de mesure a été définie en fonction des caractéristiques de la zone (topographie, paysage, vents dominants, infrastructures routières et ferroviaires...), des limites de la zone d'implantation initiale et des emplacements pressentis des éoliennes. L'objectif est de caractériser l'ambiance sonore actuelle sur toute la zone pour évaluer le plus précisément possible les impacts acoustiques du projet.

LES BÉNÉFICES POUR LES RIVERAINS DU FUTUR PARC ÉOLIEN :

La commune de Pougny bénéficiera de retombées financières proportionnelles à la puissance des éoliennes installées sur le territoire. Les retombées seront à la fois fiscales, mais aussi sous la forme d'un loyer à travers une convention communale que JPee et SEPALE proposent de manière complémentaire (ce n'est pas une obligation) :

	Simulation pour 1 éolienne de 3 MW
Fiscalité (IFER, taxe foncière ...)	Environ 5 500 €
Loyers via l'utilisation des chemins ruraux :	Environ 30 000 € la première année Environ 9 000 € tous les ans
Total	Environ 35 500 € la première année Environ 14 500 € tous les ans

Une fois le nombre d'éoliennes établi et la puissance déterminée, une simulation concrète des retombées sera diffusée. Les retombées économiques générées permettent aux communes de développer des projets qui leur sont propres, il est possible d'en tirer de nombreux avantages. Cependant, lors de la première réunion d'information, un certain nombre d'habitants ont fait part de leur souhait de voir des bénéfices directs sur le montant de leur facture d'électricité.

7. Les prochaines étapes de communication et concertation

La prochaine étape de concertation sera la phase de consultation du public, qui se déroulera du 18 août au 18 novembre 2025. Deux réunions publiques sont prévues : la réunion d'ouverture le 19 août de 18h à 20h, et la réunion de clôture le 4 novembre, également de 18h à 20h.

8. Les mesures de mécénat et de sponsoring

A coeur de l'intégrer durablement au territoire d'implantation du parc éolien de Pouigny, JPee et SEPALE, ont décidé de sponsoriser le club de foot de Cosne-Cours-sur-Loire, le FC Cosnes, pour une durée de trois années minimum.

JPee et SEPALE soutiennent également l'association A la rue dans leur production culturelle et notamment la réalisation de plusieurs spectacles vivants sur les territoires des communes de Cosne-Cours sur Loire, Donzy et Pouigny.



Conclusion

Les efforts déployés, de manière volontaire, par JPee et SEPALE, ont offert à tous les acteurs du territoire potentiellement intéressés par le projet une réelle opportunité de s'informer et de s'exprimer en amont de la demande d'autorisation environnementale.

- Une information largement diffusée à des centaines d'habitants, d'élus, d'associations locales, dès 2023 ;
- La mise en place de permanences publiques d'information mettant à disposition une diversité d'informations sur le projet ;
- L'organisation de visites du parc éolien de de Pougny, avec des élus et des scolaires, avec les élus du territoire.

Les participants aux échanges ont pu exprimer leurs attentes vis-à-vis du projet éolien et susciter de la part de JPee des réponses engageantes et approfondies notamment sur la distance aux habitations, l'intégration paysagère des éoliennes, la maîtrise des émissions sonores, l'impact sur la biodiversité, le démantèlement des éoliennes, et la diffusion de l'information en continu sur le projet.

Certains participants ont manifesté leur opposition au projet et ont eu la possibilité de s'exprimer dans le cadre des dispositifs mis en place (site internet et registre, permanences publiques d'information). D'autres acteurs locaux, des élus, des citoyens, des représentants associatifs, ont pu exprimer leur satisfaction de pouvoir dialoguer et d'être informés pour avancer vers la transition énergétique dans des conditions d'écoute, de respect et de prise en compte de demandes légitimes.

Le dispositif mis en place a permis de laisser la possibilité d'entendre les enjeux exprimés par les personnes les plus directement concernées et pourra se poursuivre durant les phases de consultation du public, puis de construction et enfin d'exploitation du parc éolien.

Ce document bilan et ses annexes pourront être remis aux commissaires enquêteurs pour leur bonne information.